



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 6.04.2021**

**à 19 Heures**

**L'an deux mil vingt et un, le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Annie-France MONDELIN, Maire, en suite des convocations du 31 mars 2021.**

**Présents :** Mondelin Arnoux Prieur Lassot Jehanno Guinet Carvalho Pigeron Magnette Lallias Bourrachot Fournal Cassier Cuissinat Lageneste

**Absent(e) excusé(e) :**

**Secrétaire de séance :** Céline BOURRACHOT

Le précédent compte-rendu du 26 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité

### I – Réunions diverses depuis le 26 janvier

**27.01.21 :** M. Arnoux a participé, en visioconférence, à l'atelier des territoires autour de l'A79 organisé par la Direction Départementale des Territoires de l'Allier et sous la présidence de Mme la Préfète.

**27.01.21 :** Mmes Jehanno, Carvalho, Lageneste, Mrs Arnoux, Guinet, Fournal et Lallias, élus disponibles des commissions « Bâtiment » & « Ecole » ont visité la classe maternelle pour envisager les travaux à réaliser accompagnés de M. Montagnier, responsable des services techniques.

**27.01.21 :** Mrs Fournal et Montagnier ont reçu deux entreprises supplémentaires pour obtenir des devis de travaux de peinture et de terrassement pour la classe maternelle.

**27.01.21 :** Mme Bourrachot, Mrs Fournal et Cuissinat de la commission « Voirie » accompagnés de M. Montagnier se sont déplacés « chemin de l'Invention » pour solliciter un devis complémentaire d'une entreprise pour la réfection de celui-ci, selon un cahier des charges.

**28.01.21 :** Mme la Maire a reçu Mme Reffuche, commerciale du groupe « La Poste ».

**28.01.21 :** Mme la Maire a échangé avec les gérants sur leurs difficultés rencontrées à la suite de la fermeture ponctuelle du Crossfit due à la crise sanitaire.

**28.01.21 :** Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Carvalho, M. Arnoux, élus disponibles de la commission « Agence Postale » ont fait un point avant l'ouverture de l'agence postale avec Chantal Delorme, Andréa Bruno et Stéphanie Boudin, les secrétaires qui ont en charge cette fonction.

**1<sup>er</sup>.02.21** : Mmes la Maire, Prieur, Bourrachot, Carvalheiro, Lageneste et M. Lassot membres disponibles de la commission « Cantine » ont étudié les restrictions sanitaires pour organiser la poursuite de ce service de la Cantine.

**1<sup>er</sup>.02.21** : Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Bourrachot, Carvalheiro, Lageneste, Mrs Lassot et Pigeron, membres disponibles de la commission « Ecole » ont rencontré Mme Magali Colombat, Directrice de l'école, pour échanger sur la situation scolaire saison 2020/2021 et faire le bilan des effectifs.

**1<sup>er</sup>.02.21** : Mrs Bornet et Brugière, responsables du groupe « La Poste » se sont déplacés en Mairie pour préparer l'ouverture de l'agence postale communale, en présence de Mmes la Maire et Prieur. M. Bornet a assisté les 3 secrétaires lors de leur première semaine d'ouverture.

**1<sup>er</sup>.02.21 et 9.02.21** : Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Carvalheiro, Mrs Pigeron, Lallias et Fournal, élus disponibles de la commission « Médicale » ont reçu Mme Marie-Béatrice Lenoir, responsable du programme « wanted » au Conseil Départemental.

**5.02.21** : Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Cassier et M. Arnoux, élus disponibles de la commission « Bulletin Municipal » ont poursuivi l'élaboration des articles et la mise en page pour la prochaine édition en présence d'Andréa Bruno, secrétaire chargée du Bulletin.

**9.02.21** : Mme la Maire et M. Lallias ont assisté à la 2<sup>ème</sup> rencontre, en Mairie, entre Mme Mauny, Vice-présidente au Tourisme et M. Latournerie, agent responsable du développement touristique au Grand Charolais au sujet de l'environnement de l'aire de camping-cars intercommunale.

**8.02.21** : M. Arnoux a accueilli le commissaire enquêteur qui a assuré une permanence pour le dossier d'enquête parcellaire complémentaire dans les locaux de la Mairie.

**11.02.21** : Mme Cassier et Mme Andréa Bruno se sont déplacées chez Alpha Numériq pour revoir la mise en page des articles et apporter les dernières corrections de la nouvelle édition du Bulletin Municipal.

**11.02.21** : Mme Prieur a assisté à l'Assemblée Générale du « Sivom de la Sologne Bourbonnaise » et indique que les rapports sont consultables en Mairie. *Augmentation d'1 % prix de l'eau.* Mme Chantal Delorme présente une étude comparative des prix de l'eau avec ceux de la ville de Digoin pour répondre à une question posée à une précédente réunion.

**16.02.21** : Mmes la Maire et Lageneste ont participé à une réunion organisée à la Mairie de Digoin sur le réseau VIF « Violences Intrafamiliales » et résument les grandes lignes au CM (cf III – Administration Générale).

**23.02.21** : Visite périodique de la salle polyvalente par la Sous-Commission Départementale de Sécurité en présence de Mme Bourrachot, Mrs Arnoux, Fournal, Lallias et de M. Montagnier, responsable des services techniques. La Sous-Commission Départementale de Sécurité a émis un avis favorable avec quelques petites réserves à savoir, réduire la capacité d'accueil à 300 personnes et revoir la puissance des matériels de cuisson. Les élus de la commission Bâtiments sont chargés d'étudier ces remarques.

**23.02.21** : M. Arnoux accompagné de M. Montagnier, ont représenté Molinet à la commission de secteur « Voirie » de la Communauté de communes « Le Grand Charolais » organisée à Saint-Agnan, pour définir les programmes de travaux qui seront réalisés pour chaque commune.

**23.02.21** : Formation « atelier Commission Communale des Impôts Directs (CCID) » organisée à Tronget par l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de l'Allier (ADM03).

**24.02.21** : Mission Très Haut Débit : Rencontre en visioconférence avec les maires de la Communauté de communes « Le Grand Charolais », les services du Département et les autres opérateurs constructeurs de réseau. Point d'information global sur le déploiement de la fibre et modalités de mise en œuvre du déploiement sur les communes composant le territoire.

**25.02.21** : Mme Bourrachot et M. Fournal ont participé à l'Assemblée Générale du Syndicat Refuge-Fourrière à Gueugnon et indiquent au CM que beaucoup de travaux sont à prévoir sur les bâtiments de Gueugnon. Augmentation 1,5 % de la cotisation. Deux nouvelles communes (Varenne l'Arconce et Toulon-sur-Arroux) ont adhéré à ce Syndicat.

**26.02.21** : Mmes la Maire, Prieur, Jehanno, Cassier, Carvalheiro, Mrs Arnoux, Lassot, Guinet et Fournal, élus des commissions « Finances » & « Activités et Développement Economiques » ont rencontré un éventuel repreneur du « Marché Gourmand ».

**1<sup>er</sup>.03.21** : Mmes la Maire et Prieur ont assisté au Conseil d'Ecole invitées par la Directrice avec une enseignante, deux représentants parents d'élèves et du DDEN.

**2.03.21** : Mmes la Maire, Prieur, Magnette, Carvalheiro, Mrs Lassot et Lallias, élus disponibles de la commission « Sports » ont reçu Mrs Auxoux, Président, Combaluzier et Carette de l'association « Espoir Molinetois », en présence de M. Montagnier, pour évoquer l'organisation de la reprise des entraînements de football en extérieur dans le respect des règles sanitaires.

**3.03.21** : Mrs Fournal, Lallias et Montagnier ont reçu une entreprise supplémentaire pour obtenir un devis de travaux de peinture pour la classe maternelle.

**5.03.21** : Les élus disponibles de la commission « Générale » ont pris connaissance du mode de préparation des documents budgétaires et du projet « Budgets 2021 » présentés par Chantal Delorme, secrétaire en charge de la comptabilité.

**8.03.21** : Mme Prieur a participé à une visioconférence organisée par Mme la Préfète à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes 2021.

**9.03.21** : Mmes la Maire, Prieur, Mrs Arnoux, Guinet, Fournal et Lallias ont assisté sur place, rue Jean Moulin, à l'essai d'un désherbeur thermique, prêté par les Ets Digoin Motoculture, avec les services techniques.

**9.03.21** : Mmes Prieur, Lageneste et Bourrachot, membres disponibles de la commission « Internet » se sont réunies pour étudier la mise en forme du futur site internet de la commune, en présence d'Andréa Bruno, secrétaire en charge du site.

**15.03.21** : Mmes Prieur, Jehanno, Mrs Arnoux, Lassot, Fournal et Montagnier ont participé à la réunion préparatoire concernant le pont « des Chartiers » avec le service Voirie de la Communauté de communes « Le Grand Charolais » et l'entreprise Thivent chargée des travaux. Un phasage des travaux sera établi avec des dates précises afin de pouvoir anticiper tous les problèmes de déviation et rue barrée.

**16.03.21** : Mrs Arnoux et Montagnier ont assisté à une formation en mode distanciel sur le thème « Pont et murs de soutènement : les bonnes pratiques de gestion ».

**16.03.21** : Mme Prieur et M. Arnoux ont participé au Comité Syndical du SIVOM « Sologne Bourbonnaise » organisé à la salle des Fêtes de Diou.

**17.03.21** : Rencontre avec M. Orard, Trésorier de Dompierre, pour une présentation des Budgets 2021 à Mmes Prieur, Lageneste et Mrs Arnoux, Lassot, Guinet, et Fournal, élus disponibles de la commission « Générale » et en présence de Mme Chantal Delorme, secrétaire en charge de la comptabilité.

**19.03.21** : Mme Prieur, Mrs Arnoux, Fournal, Guinet, élus disponibles de la commission « Voirie » se sont déplacés au cimetière pour étudier le traçage des nouveaux emplacements sur plan avec le bornage existant, en présence d'Andréa Bruno et de M. Montagnier.

**26.03.21** : Mme Prieur, Mrs Arnoux, Fournal, Lallias, élus disponibles de la commission « Voirie », assistés de M. Montagnier, ont visité les chemins à réparer marqués par le service Voirie du « Grand Charolais ». La commission reverra certains points notamment les marquages.

**31.03.21** : Mmes Prieur, Bourrachot, Cassier et Lageneste, élues disponibles de la commission « site Internet » se sont réunis pour échanger sur l'organisation du nouveau site.

**6.04.21** : Réunion CCAS : vote du compte administratif 2020 + budget primitif 2021.

#### **Agenda du Maire :**

##### Le Grand Charolais :

**28.01.21** : Conseil des Maires en visioconférence

**24.02.21** : Rencontre en visioconférence avec les Maires de la Communauté de communes « Le Grand Charolais » et les services du Conseil Départemental sur le déploiement de la fibre sur le territoire

**25.02.21** : Conseil des Maires en visioconférence

**6.03.21** : Conseil Communautaire

**18.03.21** : Conseil des Maires

**29.03.21** : M. Arnoux a assisté au Conseil des Maires (aménagement zone Barberèche, charte panneaux photovoltaïques, ...)

##### Le Centre de Gestion :

**8.02.20** : Rencontre avec le nouveau Bureau l'Association des Maires de France. Les Maires de l'Allier ont fait remonter les points de dysfonctionnement afin d'améliorer la réactivité des services du Centre de Gestion.

**12.02.21** : Conseil d'Administration

**8.03.21** : Bureau

## **II – Bâtiments – voirie et services communaux**

- ✚ M. Arnoux indique au CM qu'il est nécessaire de rendre le chemin « de l'Invention » praticable par tous types de véhicules et voie de randonnée ; le CM prend connaissance des devis pour la réfection de celui-ci et du tableau des offres pondérées réalisé par la commission « Voirie ». Le CM approuve le choix de la commission, vote à main levée, 15 POUR, décide de retenir l'offre de l'entreprise Cyril Savre, d'un montant de 14 001 € HT et autorise Mme la Maire à signer ce devis.
- ✚ M. Arnoux expose que la commission « Voirie » a donné un avis favorable à l'établissement d'une convention entre la commune de Molinet et la commune de Saint-Léger-sur-Vouzance. Cette convention porte sur les modalités du prêt de matériel « Lame niveleuse » entre le prêteur (Molinet) et l'emprunteur (Saint-Léger-sur-

Vouzance). La convention prévoit un coût forfaitaire de 70 € TTC/jour. Le CM accepte la proposition et autorise Mme la Maire à signer tout document s'y rapportant.

- ✚ Mme la Maire présente au CM le courrier du Conseil Départemental en date du 11 février 2021 relatif à la répartition des recettes provenant « des amendes de police ». Le CM souhaite, en matière de sécurité routière, la mise en place de nouveaux panneaux de signalisation routière verticale « chemin des Chartiers » & la pose de 4 balises de gabarit au pont « Rio Chenet ». Par 13 votes *POUR* et 2 *Abstentions*, le CM approuve le plan de financement suivant :

↳ Conseil Départemental : 321, 68 € HT

↳ Autofinancement : 749, 66 € HT

Mme la Maire sollicitera une aide Départementale relative à la répartition des recettes provenant « des amendes de police 2021 » pour financer en partie ce projet

- ✚ M. Arnoux indique que Mme la Maire, les Adjoints et les élus de la commission « Voirie » ont émis un avis favorable sur le devis (3 502, 09 € TTC) de réparation de la « balayeuse » proposé par les Ets Ducharne.

### III – Administration Générale

- ✚ Le CM prend connaissance de de la motion « nouvelle carte scolaire » déposée par l'assemblée départementale : *sans disposer d'aucune information officielle ni d'éléments précis, il semblerait que dans le cadre de la mise en place de la nouvelle carte scolaire l'hypothèse de suppressions de classes dans l'Allier soit à l'étude. Les services de l'éducation nationale ayant par ailleurs indiqué « qu'aucune carte scolaire ne saurait être dévoilée avant la tenue d'un CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) dédié », la plus grande inquiétude s'installe dans le département.* Le CM approuve cette motion et exprime sa désapprobation en délibérant *CONTRE* les fermetures de classes et les retraits de postes dans l'Allier.
- ✚ Mmes la Maire et Lageneste présentent le réseau VIF « violences intrafamiliales ». Depuis septembre 2019, la commune de Digoin a mis en place une action de lutte contre les violences intrafamiliales, appelée réseau VIF. Actif depuis décembre 2019, le réseau a été amené à plusieurs reprises à accompagner des victimes domiciliées sur les communes autour de Digoin. *Les violences intrafamiliales regroupent tous les actes violents qui sont exercés entre les membres d'une même famille au sens élargi : violences conjugales, violences entre ascendants et descendants, violences contre les personnes âgées et handicapées. Elles peuvent être morales, physiques, verbales, économiques. Elles concernent toutes les catégories socio-économiques et tous les âges. Comme toutes les violences, elles sont intentionnelles et représentent une atteinte au droit fondamental des personnes à vivre en sécurité, une atteinte à leur dignité et à l'intégralité de l'autre. Loin de constituer un problème d'ordre privé, elles sont l'affaire de tous.* Le CM et le CCAS étudieront l'évolution de ce service avant de se prononcer quant à l'adhésion de Molinet.
- ✚ Le CM retient la candidature spontanée de Théo Partouche pour un poste de saisonnier (juillet) aux Services Techniques.
- ✚ La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) vise à améliorer l'exercice de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en la généralisant à l'ensemble des communautés de communes (article L. 1231-1 du code des transports, modifié par l'article 8 de la LOM), sous réserve que celles-ci délibèrent en ce sens avant le 31 mars 2021 (III de l'article L. 1231-1). A défaut, la compétence est exercée par la région sur le territoire de la communauté de communes concernée à partir du 1er juillet 2021. Par délibération n° 2021-009 en date du 06 mars 2021, la Communauté de communes « le Grand Charolais » s'est prononcée favorablement au transfert de la compétence. La communauté de communes intervient à ce jour sur la mobilité via son service communautaire de transport à la demande. Une

politique active d'aménagements de déplacements doux est également conduite par l'intercommunalité et ses villes centres. D'autres acteurs interviennent également sur le territoire, qu'il s'agisse de la Ville de Paray le Monial avec le service communal de transport régulier, la plateforme de mobilité portée par la mission locale « C Mobil » au sein du PETR ou encore des initiatives portées par des associations telles que le Pimms à Saint Bonnet de Joux. Mme la Maire indique que les communes membres sont invitées à délibérer à leur tour sur le sujet. Le CM émet un avis *favorable* au transfert de la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de communes « le Grand Charolais » et autorise Mme la Maire ou son représentant, à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à ce dossier.

- ✚ M. Arnoux présente le dossier produit par la société ENERGIE DU PARTAGE 12 SARL contenant une étude d'impact sur l'environnement, en vue de l'obtention d'un permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Générie » sur le territoire de la commune de Chassenard. Par arrêté en date du 23 mars 2021, Monsieur le préfet de l'Allier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique du 12 avril 2021 au 17 mai 2021 et sollicite en parallèle l'avis du CM de Molinet sur ce projet. Les communes concernées par cette enquête sont Chassenard et Molinet. Le CM se prononce favorablement sur ce projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes tels que présenté par la société ENERGIE DU PARTAGE 12 SARL.

## IV – Finances

- ✚ *Charges de fonctionnement pour 5 enfants scolarisés à Digoin* : Mme la Maire porte à la connaissance du CM que la commune de Digoin a fixé le montant des participations aux frais de fonctionnement à 500 € pour un élève de niveau élémentaire et 700 € pour un élève de niveau maternel. Cinq enfants de Molinet sont concernés par cette disposition pour l'année scolaire 2020/2021 ; ; un élève en ULIS (anciennement CLIS), un en CE2, un en CM2 et deux en maternelle (moyenne section). Le CM déplore le montant des charges correspondant aux futurs frais facturés par la commune de Digoin, soit 2 900 €.
- ✚ Mme la Maire rappelle que depuis le budget 2020, le CM ne vote plus la taxe d'habitation. En effet, en 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la commune. Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation, les communes se verront transférer courant 2021 le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties perçu en 2020 par le Département sur leur territoire (soit 22, 87 % pour l'Allier) qui viendra s'additionner au taux communal. De ce fait, le taux de référence 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour Molinet correspondra à son taux 2020 majoré du taux départemental 2020, soit :
  - taxe foncière :  $3,30\% + 22,87\% = 26,17\%$
  - taxe foncière non bâtie : **10,73 %**

Le CM vote à l'unanimité les taux des deux taxes communales énumérés ci-dessus. Mme Chantal Delorme souligne que les 26, 17 % s'appliquent pour compenser la perte de la commune et que le taux de 3, 30 % reste bien celui appliqué pour les administrés.

- ✚ Lors de la préparation budgétaire, un état de non-valeur de 609, 28 € HT (perte) était prévu sur la ligne « *Autres charges de gestion courante* » du budget *Assainissement*, cette somme, étant irrécouvrable, sera inscrite sur les lignes 6541 (25, 12 € HT) et 6542 (584, 16 € HT) « *Créance admise en non-valeur* ». Le CM approuve cette écriture comptable due à des non payés sur des factures « assainissement ».
- ✚ *Plan de mise en vente du patrimoine Evoléo* : Mme la Maire expose que dans le cadre de l'élaboration de sa Convention d'Utilité Sociale, Evoléo a transmis à la commune

de Molinet, la liste de logements sociaux proposés à la vente sur la commune. La loi prévoit que la liste soit soumise à l'avis de la commune d'implantation, ainsi qu'aux collectivités qui ont accordé un financement ou leurs garanties aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration des logements concernés. Le choix des logements inscrits au plan de vente s'appuie notamment sur le respect de la réglementation de vente HLM (ancienneté, performance énergétique...). Ce plan de vente a été introduit afin de simplifier les procédures administratives de la vente HLM pour les bailleurs sociaux. Les logements proposés à la vente sur la commune sont :

- Lotissement Les Vignes → 17 logements
- Lotissement Terre de la Motte → 17 logements

Le CM émet un avis favorable pour la vente de logements mais souhaite conserver un volume de logements sociaux afin de conserver une mixité sociale sur la commune.

## V – Compte de gestion et compte administratif 2020

Mme la Maire fait présenter le compte de gestion puis quitte la salle de réunion et laisse la présidence à Mme Lageneste. Le compte administratif de la commune ainsi que les CA annexes « multiservices », « assainissement » et lotissement « Champ Bedu » sont examinés par les membres du CM.

### 1 – Compte Administratif de la Commune :

⚡	Dépenses d'investissement	120 458, 30 €
⚡	Recettes d'investissement	324 650, 30 €
⚡	Report déficit d'investissement N-1	- 244 889, 75 €
⚡	<b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>- 40 697, 75 €</b>
⚡	Les « restes à réaliser » en dépenses	- 26 900, 00 €
⚡	Les « restes à réaliser » en recettes	0,00 €

Le déficit d'investissement cumulé de - 40 697, 75 € (au 001 BP 2021) ne permettra pas de couvrir les « restes à réaliser » → besoin de financement de 67 597, 75 € (au 1068 du BP 2021).

⚡	Dépenses de fonctionnement	871 747, 88 €
⚡	Recettes de fonctionnement	951 983, 41 €
⚡	Report d'excédent de fonctionnement N-1	377 883, 26 €
⚡	<b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>458 118, 79 €</b>

L'excédent de fonctionnement de 458 118, 79 € permettra de financer les 67 597, 75 € manquants (reste 390 521, 04 € qui sera inscrit au 002 BP 2021)

### 2 – Assainissement :

⚡	Dépenses d'investissement	77 869, 24 €
⚡	Recettes d'investissement	114 828, 04 €
⚡	Report excédent de l'exercice N-1	80 416, 57 €
⚡	<b>Excédent d'investissement cumulé</b>	<b>117 375, 37 €</b>
⚡	Les « restes à réaliser » en dépenses	0, 00 €
⚡	Les « restes à réaliser » en recettes	0, 00 €

L'excédent d'investissement cumulé s'élève à 117 375, 37 € (au 001 BP 2021).  
Pas de restes à réaliser en dépenses → pas besoin de financement.

⚡ Dépenses de fonctionnement	135 223, 04 €
⚡ Recettes de fonctionnement	141 324, 56 €
⚡ Report excédent de l'exercice N-1	8 590, 03 €
⚡ <b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>14 691, 55 €</b>

*L'excédent de fonctionnement de 14 691, 55 € sera inscrit au 002 BP 2021*

3 – Multiservices :

⚡ Dépenses d'investissement	10 212, 65 €
⚡ Recettes d'investissement	10 044, 00 €
⚡ Report déficit de l'exercice N-1	- 10 043, 43 €
⚡ <b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>- 10 212, 08 €</b>
⚡ Dépenses de fonctionnement	2 908, 91 €
⚡ Recettes de fonctionnement	13 151, 04 €
⚡ Report excédent de l'exercice N-1	2 248, 50 €
⚡ <b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>12 490, 63 €</b>

*Le déficit d'investissement cumulé s'élève à - 10 212, 08 € (au 001 BP 2021) et étant donné qu'il n'y a pas de « restes à réaliser » → besoin de financement de 10 212, 08 € (au 1068 BP 2021) prélevé sur l'excédent de fonctionnement cumulé de 12 490, 63 €.*

*↳ 12 490, 63 € - 10 212, 08 € = 2 278, 55 € (reste qui sera inscrit au 002 BP 2021).*

4 – Lotissement « Champ Bedu » :

⚡ Dépenses d'investissement	17 713, 63 €
⚡ Recettes d'investissement	33 096, 12 €
⚡ Report déficit de l'exercice N-1	- 88 398, 27 €
⚡ <b>Déficit d'investissement cumulé</b>	<b>- 73 015, 78 €</b>

*Le déficit d'investissement cumulé s'élève à - 73 015, 78 € (au 001 BP 2021)*

⚡ Dépenses de fonctionnement	37 005, 62 €
⚡ Recettes de fonctionnement	54 494, 79 €
⚡ Report déficit de l'exercice N-1	- 15 923, 53 €
⚡ <b>Excédent de fonctionnement cumulé</b>	<b>1 565, 64 €</b>

*L'excédent de fonctionnement de 1 565, 64 € sera inscrit au 002 BP 2021*

Mme la Maire quitte la salle de réunion et laisse la présidence de la séance à Mme Lageneste pour les votes des CA.

**Par 14 voix « POUR »**, le CM accepte tour à tour les CA de la Commune, du multiservices, de l'Assainissement, du lotissement « Champ Bedu » (Mme la Maire ne doit pas voter).

**Par 15 voix « POUR »**, le CM adopte les comptes de gestion établis par la Trésorerie.

## VI – Vote du budget primitif 2021 et des budgets annexes

Mme la Maire invite le CM à prendre connaissance du projet de BP tel qu'il a été élaboré lors des réunions de préparation. Lecture est également faite des budgets annexes « assainissement », « multiservices », et lotissement « Champ Bedu ». Ces ouvrages comptables sont équilibrés et donnent les résultats suivants :

1. Budget communal :

- Section de fonctionnement	1 239 821 €
- Section d'investissement	339 276 €

2. Budget « assainissement » :

- Section de fonctionnement	143 053 €
- Section d'investissement	178 332 €

(sur équilibre de 38 008 € autorisé)

3. Budget « multiservices » :

- Section de fonctionnement	15 200 €
- Section d'investissement	20 613 €

4. Budget « lotissement Champ Bedu » :

- Section de fonctionnement	5 697 €
- Section d'investissement	91 442 €

Mme la Maire fait procéder aux votes. **Par 15 voix « POUR »**, les budgets sont adoptés à l'unanimité.

Mme la Maire exprime quelques mots avant de continuer l'ordre du jour :  
« Notre premier budget vient d'être voté, il reflète ce que nous annonçons dans nos projets, c'est-à-dire qu'il permet l'entretien du patrimoine, des travaux d'importance dans la voirie, la réfection complète d'une classe, la création du nouveau site internet et autres achats divers. Tout cela, en œuvrant au désendettement progressif suite aux divers emprunts effectués depuis 2010 pour les importants travaux de réseaux, de réfection du pont « du Péage », la construction de la station d'épuration, le lotissement « Champ Bedu », l'enfouissement et l'éclairage public et autres réalisations. Je remercie tout particulièrement toutes les commissions qui ont étudié les divers devis, les secrétaires de mairie pour l'important travail de préparation des documents budgétaires et recherches de subventions et M. Montagnier, qui a en charge, entre autres, de collationner les devis auprès des différentes entreprises. Merci à vous tous, et au personnel communal pour avoir beaucoup assuré pendant cette période compliquée, que mon absence « Covid » a encore accentuée ».

Le budget primitif 2021 comporte les programmes ci-dessous en investissement :

Détail par opération

PREVISIONS 2021 BUDGET COMMUNE

	Restes à réaliser Dépenses réelles	Prévisions	TOTAL B.P.
<b>Opération n°159 – Cimetière</b>		10 000 €	10 000 €
- Columbarium			
- Terrassement nouvelles allées cimetière			
<b>Opération n°204 – Aménagements bâtiments communaux</b>	RAR = 18 000 €	38 636 €	56 636 €
- Aménagement agence postale communale	13 782 €		
- Réfection classe maternelle		20 000 €	
- Chauffage garderie		6 000 €	
- Paratonnerre église		12 000 €	
<b>Opération n°210 – Achat de matériel</b>	RAR = 6 000 €	12 500 €	18 500 €
- Sono portable, poseuse, laser	1 022 €		
- Toit petit barnum		1 000 €	
- Illuminations		1 368 €	
- Desherbeur thermique		2 000 €	
- Barrières vauban		1 000 €	
- Jeux		3 000 €	
- Chariot cantine		230 €	
- Chaises bureau secrétariat		600 €	
- Vidéo projecteur mairie ?		1 000 €	
<b>Opération n°214 – Achat matériel scolaire</b>		5 000 €	5 000 €
- Tableau numérique interactif			
<b>Opération n°219 – Voirie diverses</b>	RAR = 900 €	15 100 €	16 000 €
- Fonds de concours Pont des Chartiers		13 200 €	
<b>Opération n°242 – Acquisition terrains</b>		4 000 €	4 000 €
- Frais notariés + géomètre chemin Fontaine St Martin			
<b>Opération n°244 – Création site internet</b>	RAR = 2 000 €	1 000 €	3 000 €
		2 985,60 €	
	26 900,00 €	86 236 €	113 136 €

**VII – Urbanisme**

- ✚ Pour information : Mme la Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner :
- Vente par M. Jean-Pierre Rougemont-Bornet (bien en indivision avec Yvonne Rougemont) au profit de Mr Habib Ben Yahia
    - ↳ Maison située « 2 route de Moulins »
  - Vente par M. Michel Lieudenot au profit de Mr et Mme Francis Marie Joseph Egler
    - ↳ Maison située « 8 lotissement Le Hameau »

- Vente par M. et Mme Gilles Martin au profit de la SCI Lamanna-Calabrese
    - ↳ Maison située « 44 route de Digoin »
- La Commune n'a pas exercé son droit de préemption sur ces ventes.

## VIII – Questions Diverses

- ✚ *Aménagement et rafraîchissement d'une classe maternelle avec création d'un point d'eau* : M. Arnoux rappelle qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès des services de l'Etat (Préfecture) dans le cadre de la « Dotation d'Equipement des Territoires Territoriaux (DETR) » le 15 février dernier (date butoir) avec quelques devis estimatifs :

Coût total de l'opération : 15 827,15 € HT financé à hauteur de :

DETR	⇒	3 102, 12 € (15 827, 15 € HT x 35 % x 0,56 coef de solidarité)
Autofinancement	⇒	12 725, 03 €

Depuis, la commission « Bâtiment » a étudié l'ensemble des devis reçus et propose de retenir pour chaque lot, les entreprises suivantes :

- ↳ Evier/meuble/chauffe-eau/installation → Sanitherm (1 613, 40 € HT)
- ↳ Evacuation EU au réseau → Cyril Savre (3 515, 00 € HT)
- ↳ Parquet/ponçage/vitrification → Devaux (2 597, 40 € HT)
- ↳ Placard → Devaux (1 837, 50 € HT)
- ↳ Porte « coupe-feu » → Girhay (424, 92 € HT)
- ↳ Peinture → TM déco (2 662, 76 € HT)
- ↳ Electricité → Di Elec (780, 00 € HT)

Le CM ratifie le choix de la commission « Bâtiment ».

- ✚ *Equipement numérique école élémentaire* : M. Arnoux explique qu'une demande (très approximative) de subvention a été sollicitée auprès du ministère de l'Education Nationale dans le cadre du Plan de relance « Transformation numérique de l'enseignement », le 31 mars (date butoir), mais que la Directrice de l'école n'a pas encore déterminé son choix.

Coût total de l'opération : 5 540, 00 € TTC financé à hauteur de :

Ministère	⇒	3 150, 00 € (4 500 € x 70 % pour équipement)
	⇒	520, 00 € (1 040 € x 50 % Services et ressources)
Autofinancement	⇒	1 870, 00 €

M. Arnoux souhaite avant de clôturer l'ordre du jour, présenter d'autres points, si le CM lui permet :

- ✚ Le locataire du logement situé au-dessus de la Poste, souhaite conserver son domicile et effectuera toutes les démarches administratives nécessaires en ce sens (dossier de surendettement et autres...) avec l'aide d'une assistante sociale.
  - ↳ Après débat et ayant pris connaissance du montant des loyers non perçus, le CM décide à l'unanimité de lancer une procédure d'expulsion
- ✚ *Entretien d'un chemin privé* : demande de gravier pour réparer le chemin « Terre de la Motte » → le CM émet un avis défavorable sur cette requête en indiquant que les intérêts de la commune n'ont pas à desservir les intérêts privés et qu'il existe nombre de voiries similaires qui sont entretenues par leurs propriétaires comme le veut la loi.
- ✚ Des devis de travaux (cheneaux, zinguerie, etc...) sur différentes toitures (salle polyvalente, église...) ont été sollicités → le CM émet un avis favorable sur l'offre de l'entreprise « Couverture Zinguerie Digoinaise ».

- ✚ *Climatisation à l'Accueil de Loisirs* : pour le remplacement d'une unité de chauffage/clim (réversible) dans les locaux, les élus de la commission étudieront les 4 devis reçus en les pondérant et présenteront l'analyse des offres lors du prochain CM.
- ✚ Travaux du pont des Chartiers (travaux du 12/04/2021 au 18/06/2021) → les élus ont choisi la couleur des poutrelles « RAL 7016 » situées sous cet ouvrage. Les services techniques assureront la peinture des garde-corps.
- ✚ M. Arnoux informe le CM que les travaux de voirie (compétence du « Grand Charolais ») seront réalisés semaines 16 et 17 par l'entreprise Bouhet retenue par la Communauté de communes.
- ✚ Le chauffe-eau du Complexe Multi-sports et Associations est en panne → devis en cours.

Le CM a été informé :

- *Que la Fédération Syndicale Unitaire de l'Allier (FSU) donne connaissance du courrier, qu'elle vient d'adresser à M. le Premier Ministre de l'Education Nationale à propos des moyens attribués à l'enseignement public – écoles, collèges et Segpa dans le Département de l'Allier. Comme l'explique cette lettre au Ministre, la préparation de cette rentrée dans l'Allier démontre la nécessité, pour répondre aux missions élémentaires du service public, d'un complément à la dotation ministérielle, objectif pour lequel la Fédération compte agir.*
- *Qu'un contrat « saisonnier » avec Franck Bernardin, a été signé, afin de pallier l'accroissement d'activités aux services techniques du 6 avril au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et les remplacements « congés annuels ».*
- *Que l'Accueil de Loisirs ouvrira ses portes pour accueillir les enfants des parents dits « prioritaires », peu de familles concernées.*
- *Que la trésorerie de Dompierre s/Besbre fermera définitivement ses services le 1<sup>er</sup> septembre 2021 → le CM aimerait que M. Orard, trésorier, continue d'être attiré à la commune (un courrier sera rédigé en ce sens).*

**A vingt-deux heures et trente-six minutes, la séance est levée**

Fait à Molinet, le 6.04.2021

Le Maire,  
**MONDELIN Annie-France**



**ARNOUX Michel, A1**

**PRIEUR Nicole, A2**

**LASSOT Philippe, A3**

**JEHANNO Laurence, A4**

**GUINET Gérard, CM**

**CARVALHEIRO Lucile, CM**

**PIGERON Pierre-Yves, CM**

**MAGNETTE Valérie, CM**

**LALLIAS Gérard, CM**

**BOURRACHOT Céline, CM**  
*Secrétaire de séance*



**FOURNAL Jean-Paul, CM**

**CASSIER Marie-Anne, CM**

**CUISSINAT Yohan, CM**

**LAGENESTE Yvette, CM**